



**QUENIN-TOURRE-LOPEZ**  
H U I S S I E R S D E J U S T I C E

# **PROCES VERBAL DE CONSTAT**

570, Cours de Dion Bouton - Zone Km Delta - B.P. 21360  
30016 NIMES CEDEX 1  
Tél: 04-66-36-03-46 - Courriel : [huissiersgard@orange.fr](mailto:huissiersgard@orange.fr)  
Site Internet : [huissier-gardqtl.com](http://huissier-gardqtl.com)



**Michel QUENIN – Françoise TOURRE – Pierre-Yves LOPEZ**  
**Huissiers de Justice Associés**

**570, Cours de Dion Bouton**  
**Zone Km Delta - B.P. 21360**  
**30016 NIMES CEDEX 1.**

SECOND ORIGINAL

## **PROCES VERBAL DE CONSTAT**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**  
**Et le PREMIER DECEMBRE**

### **1- A LA REQUETE DE :**

SAS MAYANIMATIONS, dont le siège social, est situé au 200 Avenue de la vaunage, 30132 Caissargues, prise en la personne de son représentant légal y domicilié en cette qualité audit siège,

Lesquels nous ont exposé.

### **2- EXPOSE DES FAITS :**

Dans le cadre d'une opération Commerciale, la requérante organise une tombola gratuite du TELETHON

A ce titre elle a élaboré le règlement de ce jour, qui traite des conditions de participation, de l'attribution des lots et de la désignation des gagnants.

Afin d'attester de la réalité de ces documents et authentifier son contenu, la requérante désire les déposer au cours de nos minutes.



### 3- EN CONSEQUENCE

*Nous SCP Michel QUENIN – Françoise TOURRE – Pierre-Yves LOPEZ, Huissiers de Justice Associés Audienciers près de la Cour d'Appel de NIMES, y demeurant 570, Cours de Dion Bouton - Zone Km Delta - B.P. 21360 - 30016 NIMES CEDEX 1, Maître Françoise TOURRE, soussigné.*

Certifions avoir reçu ce jour de MAYANIMATIONS, Un exemplaire original des documents intitulés « **Règlement de de la tombola gratuite du TELETHON** »,


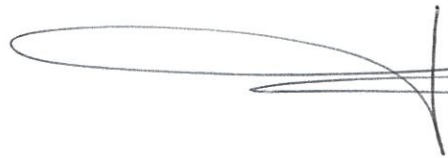
Le document, dispose des conditions de participation au jeu, de la désignation des gagnants, du mode d'attribution des lots et prévoit d'une façon plus générale le déroulement de ces jeux.

Ce règlement sera ainsi déposé au rang de nos minutes et demeurera annexé au présent procès-verbal de constat.

**Telles sont les constatations que nous avons effectuées ce jour et dont nous avons dressé et clos le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.**

**Différentes photographies prises par nos soins demeureront annexées au présent acte.**

Maître Françoise TOURRE



# Règlement de la tombola Gratuite du TELETHON

Du 27 novembre au 4 décembre 23h59

GAIN : DACIA SANDERO NEUVE (modèle de base)

La tombola se déroulera la manière suivante :

## **1. TARIFS**

- *Pour les joueurs de loto en live et en salle du 2, 3 et 4 décembre 2022* : 1 ticket sera offert pour toutes commandes de cartons de loto puis si les joueurs souhaitent avoir plus de chance de gagner ils pourront acheter un ticket supplémentaire au tarif préférentiel de 1 €.
- *Tous public* : 2 € le ticket, à acheter sur [laboutiquedeslotos.fr](http://laboutiquedeslotos.fr)



## **2. PARTICIPATION**

- Toutes personnes souhaitant participer au tirage de la tombola, pour tenter de remporter la voiture, devra se rendre sur la boutique des lotos ([laboutiquedeslotos.fr](http://laboutiquedeslotos.fr)) pour acheter ses tickets de tombola, le paiement est possible uniquement par carte bancaire.
- La vente des tickets se fera du 27 novembre au 4 décembre 2022, 23h59.

## **3. GAIN**

Une DACIA SANDERO NEUVE (modèle de base) est à gagner (frais d'immatriculation, de carte grise et d'options restent à la charge du gagnant), le garage RENAULT de NIMES prendra contact avec le gagnant après que MAYANIMATIONS ai transmis les coordonnées du gagnant.

**ATTENTION** : Un délai de 6 mois minimum est à prévoir pour recevoir le véhicule compte tenu du contexte actuel

## **4. PREPARATION DU TIRAGE**

- Le tirage aura lieu le lundi 5 décembre 2022 à 20h30 sous contrôle d'huissier, le gagnant sera appelé en direct par l'animateur pour lui annoncer son gain.
- La liste des participants sera établie grâce à notre boutique qui enregistrera tous les tickets vendus ou offerts. Un numéro sera attribué à chaque participant.
- Avant le tirage, les numéros seront imprimés sur des feuilles. Si certains numéros sont annulés (annulation de commande), ils seront retirés du tirage. Une fois contrôlées, les feuilles seront découpées pour séparer les numéros, en présence des huissiers. Les

morceaux de papier, avec un numéro unique, seront alors placés dans un contenant pour procéder au tirage au sort.

## **5. TIRAGE AU SORT**

- Au début du live, le présentateur de l'émission, procédera au tirage au sort, sous contrôle d'huissier de justice, en piochant un morceau de papier dans le contenant.
- Le numéro inscrit sur le papier désignera le gagnant dont le numéro correspond sur la liste.